

Base de données des entreprises liées à la colonisation : interpellez vos élus

31 mai 2018



Depuis le début de la « Marche du Retour », manifestations organisées dans la Bande de Gaza à l'initiative de la société civile, plus de 110 Palestiniens non armés ont été tués par des tirs à balles réelles, plus de 13 000 ont été blessés. Cela de manière arbitraire et en toute impunité.

Au-delà des condamnations, nous attendons toutes et tous des actions concrètes de la part du gouvernement français. **La répression brutale de l'armée israélienne à Gaza intervient dans un contexte d'occupation et de colonisation du Territoire palestinien dont la France ne peut continuer à se rendre complice.** C'était l'objet de [l'interpellation de la Plateforme et des recommandations envoyées au gouvernement le 24 avril dernier.](#)

Il existe d'autres mesures a minima que le gouvernement peut et doit prendre et qui sont en toute cohérence avec sa politique, notamment des mécanismes de lutte contre les violations du droit. Parmi eux :


la base de données du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU dressant la liste des entreprises qui, directement ou indirectement, permettent et facilitent la construction et l'extension des colonies en Palestine, ou en tirent profit.

Cette base de données vise à un meilleur respect par les entreprises et les États, de leurs obligations et responsabilités respectives au titre du droit international ; **elle constitue un moyen de lutter contre la pérennisation de la colonisation**. Mais pour être efficace, elle doit rester un processus dynamique et un document vivant, mis à jour annuellement et complètement public et transparent quant aux entreprises qui y figurent (actuellement seuls le nombre des entreprises listées et leur origine ont été publiés).

Le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, déterminé à remplir la mission qui lui a été confié en rendant la base de données publique avant la fin de son mandat en août 2018, subit cependant de nombreuses pressions diplomatiques.

La Plateforme a envoyé un [courrier au Ministère des Affaires étrangères et à l'Elysée](#) en ce sens, ainsi qu'aux députés et sénateurs en leur proposant de poser une question écrite.

Vous aussi, interpellez vos élus !

- Voici un modèle de message à leur envoyer : 

- Voici une proposition de question écrite à joindre à votre message : 

Comment ? par e-mail -> retrouvez le nom et les coordonnées de votre [député ici \(liste par département\)](#).

- par courrier postal en l'envoyant à cette adresse :

NOM prénom

Assemblée nationale

126 Rue de l'Université

75355 Paris 07 SP

Vous pouvez également l'envoyer à votre sénateur.trice :

- par e-mail -> [retrouvez le nom et les coordonnées de votre sénateur.trice ici \(liste par département\)](#).

- Par courrier postal :

NOM prénom

Sénat

15 rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06

- Vous souhaitez savoir si votre élu s'est déjà positionné sur la question palestinienne ? Visitez notre site [Palestine nos élus](#)

Voici également plusieurs outils de sensibilisation sur la colonisation et les entreprises : [infographies](#) et [vidéos](#).

France 24 a récemment publié une [enquête démontrant les liens de 3 entreprises françaises \(dont l'Etat est actionnaire\) avec la colonisation](#).

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Base-de-donnees-des-entreprises-liees-a-la-colonisation-interpellez-vous-elus>